



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section sciences médico-sociales, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Sabine CAROTTI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Vincent CHEVREUX
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

M. Yannis KYPRAIOS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de POITIERS

Membres du jury

M. François ALLA
Professeur des universités

Académie de BORDEAUX

M. Olivier AROMATARIO
Personne à compétences particulières

Académie de NANCY-METZ

M. Cyprien AVENEL
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Stéphanie BELLARD
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Mme Stéphanie BOJJUT
Maîtresse de conférences des universités

Académie de NORMANDIE

Mme Emilie DAVID
Professeure agrégée

Académie de NANTES

Mme Malika DESMAISON MEZIADI
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

M. Frédéric GOMEL
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NORMANDIE

M. Emmanuel JOVELIN
Professeur des universités

Académie de LILLE

Mme Sylvie MOISDON-CHATAIGNER
Professeure des universités

Académie de RENNES

M. Etienne NOUGUEZ
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Marion PORCHERIE
Personne à compétences particulières

Académie de RENNES

Mme Marie RAPPY
Personne à compétences particulières

Académie de BESANCON

M. Philippe ROPERS
Personne à compétences particulières

Académie de DIJON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 31 janvier 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU

